

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Parc des expositions et des congrès - Rénovation et développement - Etude - Demandes de subventions**

Monsieur Martin, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les bâtiments du parc des expositions et des congrès ont été construits à diverses époques, de 1956 à 1996. Leur gestion a été confiée par affermage à l'Association du Parc des Expositions et des Congrès le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Le contrat d'affermage court jusqu'au 31 décembre 2009.

Malgré des travaux d'entretien constants répartis entre la Ville et le fermier, et une opération de rénovation, notamment de la salle Chambertin, entreprise par ce dernier en 2005, le vieillissement des immeubles, accentué sur certains éléments structurants tels que la toiture, le sol ou le système de chauffage, suscite des difficultés d'exploitation et de commercialisation grandissantes.

Compte tenu des investissements très lourds qu'appellerait la rénovation profonde du bâti, il paraît souhaitable d'engager au préalable une étude stratégique sur les axes de développement de la structure sur le marché des expositions et des congrès en Europe de l'Ouest, afin de déterminer les caractéristiques fonctionnelles que devrait comporter l'équipement rénové pour renforcer sa compétitivité.

La Ville pourrait bénéficier pour cette étude inscrite au contrat d'agglomération (I A24) de concours financiers de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, de la Région Bourgogne, et du Département de la Côte d'Or.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être obtenues pour la réalisation d'une étude sur la rénovation et le développement du parc des expositions et des congrès ;
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision, notamment, la convention à passer entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour mobiliser le fonds de concours communautaire.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT